Le Sanépuisien

Numéro 15 - Juillet 2021

Le Mot du Maire

Le premier semestre 2021 s'est écoulé, la Covid 19 et ses variants font toujours partie de notre vie quotidienne. Nous vivons des moments partagés entre crainte et espoir.

Nos manifestations d'hiver et notre foire n'ont pu avoir lieu.

Pendant ces six premiers mois, nous avons poursuivi la gestion des dossiers en cours :

- Vote du budget fin mars, avec l'ambition de réduire le fonctionnement, pour pouvoir plus investir sans toutefois alourdir les finances ;
- Programmation des travaux de voirie estimés à 82 000€. Prenons soin de nos routes et chemins ! ;
- Réception du SDEY pour l'éclairage public du bourg et des points lumineux dans les hameaux. Passage en LED ;
- Maison BARON : rencontre avec les partenaires pour l'aménagement du planning ;
- Récemment, nous avons acheté un nouveau tracteur tondeuse, le moteur de l'ancien ayant cédé prématurément : imprévu … ;
- Sur la Route Départementale 66, pose de panneaux Stop au carrefour de la Villeneuve et du Bois du Sabotier.

Durant cette période encore morose, le Conseil Municipal a veillé à l'organisation des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin. Elections qui se sont tenues à la Salle des Fêtes.

Dès la fin du couvre-feu, le 30 juin, nous avions l'espoir de mettre en place la Fête de la Madeleine et les Restos-Marchés. Les deux premières semaines de juillet ont été marquées par l'incertitude des conditions sanitaires, nous amenant à consulter deux fois par semaine la Préfecture pour suivre l'évolution des arrêtés et connaitre les mesures sanitaires en vigueur, qui ont bien entendu été respectées.

Nous avons eu l'accord, et la Madeleine tant attendue par les organisateurs et la population a donné aux forains entière satisfaction. Ce sentiment de retour à la vie normale a également été partagé avec les artisans des Restos-Marchés.

Une bulle d'oxygène pour eux comme pour nous : Quelle joie ce fût de voir notre place Charles de Gaulle pleine de monde !

Avec ce journal, nous vous transmettons l'enquête faite par la Communauté de Communes pour connaître vos attentes sur l'évolution de votre territoire pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme du secteur de l'ancienne Com-Com Portes de Puisaye Forterre.

Je vous souhaite un bel été et d'agréables vacances. Restons vigilants face à la situation sanitaire !

Le Maire, Denis POUILLOT

Le mot du Conseil Municipal

Les premiers mois de l'année 2021 ont beaucoup ressemblé à ceux de l'année écoulée, entre confinement et mesures sanitaires strictes. L'horizon semblait enfin se dégager, le sérieux de tous permettant chaque jour d'imaginer un retour à la vie normale.

C'est dans ce contexte que certains des moments forts de la vie de notre village ont pu renaitre cet été, avec l'implication sans faille de ceux qui luttent chaque jour pour défendre les manifestations qui font notre particularité, merci et bravo !

Malheureusement, le spectre de l'épidémie revient au galop, avec son lot de contraintes, compromettant ce retour à la normale tant espéré.

Luttons toujours, restons vigilants.

Bel été tout de même !

Sommaire

Le Mot du Maire ..... p 2

Mot du Conseil Municipal
Etat Civil ..... p 3

Les Conseils Communautaires et Municipaux ..... p 4

Les travaux en cours .....p 16

La vie du Village ..... p 18

Autour de Sainpuits ..... p 22

Rappels ..... p 25

Loisirs ..... p 26

Informations utiles ..... p 28

Plusieurs familles se sont installées dans notre commune depuis le début de l'année. La municipalité est ravie de souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants !

Etat Civil

Décès :

Agathe FAGEAU, née HIRON - 100 ans - le 01/01/2021

Denise PEZÉ, née VERMONT - 82 ans - le 06/02/2021

Lucien BARREAU - 78 ans - le 15/03/2021

La municipalité s'associe à la douleur des proches endeuillés.

Editeur de la publication et impression :

Mairie de Sainpuits

Directeur de la publication :

Denis Pouillot

Rédaction et mise en page :

Le Conseil Municipal

Les Conseils Communautaires

Les conseils communautaires se réunissent une fois par mois environ. Le collège est formé de 80 délégués communautaires, sous la présidence de M. Jean-Philippe Saulnier-Arrighi, président de la Communauté de Communes.

Les missions de la communauté de communes s'orientent autour de nombreux points, encadrant notamment la gestion des déchets, les structures d'accompagnement des jeunes de la petite enfance à l'adolescence dont les loisirs associés, le développement du numérique très haut débit, le développement économique avec notamment la gestion de terrain à usage professionnel dans les zones d'activités, la culture, l'environnement, la santé dont actuellement la gestion des centres de vaccination, …

Le détail des sujets abordés et des votes sont consultables dans les comptes rendus des Conseils Communautaires, sur le site internet de la Communauté de Communes.

Les Conseils Municipaux

Les conseils municipaux, réunissant ses onze membres, ont dû comme l'année dernière se dérouler en comité très restreint en raison des mesures sanitaires.

Conseil Municipal du 24 février 2021 :

L'an deux mil vingt-et-un, le mercredi vingt-quatre février, à 19 heures, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Denis POUILLOT, Maire.
Membres présents : POUILLOT Denis, DELAFLOTTE Denis, CAILLON Florent, GRANDPRÉ Yannick, DE COUËSSIN Charles, BUCHETON Isabelle, BOURGOIN Mathieu, LANCELIN Mathieu, ROY Pascal, LEMAITRE Béatrice.

A été nommé comme secrétaire de séance : LANCELIN Mathieu.

Membre excusé : GUINAULT Isabelle qui a donné pouvoir à Denis DELAFLOTTE

Lecture et approbation du compte rendu de conseil du 11 décembre 2020.

OUVERTURE DE CREDIT N°2021-12 :

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.
Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.
Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020 = 597 976.04 € - 13000.00 € (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 551 976.04 €
Conformément aux textes applicables, le Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 25% de 551 976.04 € soit 137 994.01 €.

Nombre de suffrages exprimés :	9
Pour :	9
Contre :	
Abstention :	
Absent(s) lors du vote :	2

ACQUISITION DE LOGICIELS N°2021-01 :

Le maire présente au Conseil municipal les
devis de CERIG concernant l'acquisition de logiciels.
Le maire précise que le logiciel immobilisation sera obligatoire au passage à la nomenclature 57 au 1/01/2023 et que la maintenance annuelle est gratuite la première année et ensuite facturée à 15% du montant HT du logiciel soit 60 € HT 72 € TTC par an et par logiciel.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
DECIDE, de l'acquisition du logiciel IMMOBILISATION avec une installation et formation d'une demi-journée sur site,
ACCEPTE le devis de l'entreprise CERIG pour un montant de 725 €HT soit 870 € TTC,
AUTORISE le maire à signer le devis,
DIT que cette dépense sera inscrite au budget à l'article 2051 dépenses investissement.

ACQUISITION URNE ELECTIONS 2021 N°2021-02 :

Le maire informe le Conseil municipal que les élections régionales et départementales se tiendront aux mêmes dates, les 13 et 20 juin 2021 et que deux urnes seront nécessaires. La commune dispose actuellement d'une seule urne, par conséquent, il est nécessaire d'acquérir une urne supplémentaire. Le coût de l'urne sera pris en charge par la Préfecture.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE, de l'acquisition d'une urne, DIT que cette dépense sera inscrite au budget 2021.

ACQUISITION VIDEOPROJECTEUR N°2021-03 :

Le maire informe le Conseil municipal de la demande formulée par l'école, à savoir l'acquisition d'un vidéoprojecteur avec écran.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE, de l'acquisition d'un vidéoprojecteur et d'un écran, pour un montant de 248.90 €.
DIT que cette dépense sera inscrite au budget 2021 à l'article 2183.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU CCAS 2020 N°2021-04 :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2020 du CCAS.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU CCAS N°2021-05 :

Sous la présidence de Yannick GRANDPRÉ, Adjoint, le Maire Denis POUILLOT n'ayant pas pris part au vote, le Conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE le compte administratif 2020 du CCAS.

AFFECTATION DU RESULTAT DU CCAS N°2021-06 :

En raison de la dissolution du budget du CCAS, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'affecter le résultat 2020 du CCAS au budget primitif 2021 de la commune la somme de 1482.05 € à l'article 002 recette de fonctionnement.

CREATION D'EMPLOI NON PERMANENT SERVICE TECHNIQUE N°2021-07 :

Considérant qu'en raison d'une surcharge de travail relative aux travaux en régie, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité afin d'assurer les missions d'agent technique à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires, conformément à l'article 3 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Après avoir entendu le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De créer un emploi non permanent d'adjoint technique principal 2ème classe, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

- Que cet emploi non permanent est créé pour une période de 6 mois allant du 1er avril 2021 au 30 septembre 2021 inclus, à temps non complet et à raison de 30/35ème.
- Que l'agent devra justifier d'une expérience professionnelle significative sur le même type de poste,
- Que la rémunération est fixée à 12,04 euros brut soit sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique principal 2ème classe, (indice majoré 390 / indice brut 444).
- D'autoriser le Maire à signer le contrat de travail
- Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

CREATION D'EMPLOI NON PERMANENT SERVICE ADMINISTRATIF N°2021-08 :

Considérant qu'en raison d'une surcharge de travail, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité afin d'assurer les missions de secrétaire de mairie à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires, conformément à l'article 3 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Après avoir entendu le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- De créer un emploi non permanent de secrétaire de mairie, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
- Que cet emploi non permanent est créé pour une période de 1 mois allant du 1er mars 2021 au 31 mars 2021 inclus, à temps non complet et à raison de 25 heures hebdomadaires soit 25/35ème.
- Que l'agent occupant ce poste devra justifier d'une expérience sur le poste proposé
- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe, échelon 6, indice brut 381, indice majoré 351 soit 10, 84 euros brut de l'heure.
- D'autoriser le Maire à signer le contrat de travail
- Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

TARIFS DES GITES 2021 N°2021-09 :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas changer les tarifs des locations des gîtes en 2021.

TARIF LOCATION SALLE DES FETES 2021 N°2021-10 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe, comme suit les tarifs de location de la salle des fêtes à partir du 1er janvier 2021 :

Pour les habitants de SAINPUITS	100 € / jour
Non résidants	150 € / jour
Salle du haut (max. 19 personnes)	30 € / jour
Vin d'honneur	85 € / jour
Manifestation commerciale	150 € / jour

TARIF CIMETIERE 2021 N°2021-11 :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Maintient le prix de la concession cinquantenaire à 200 €.
- Maintient à 1.000 € la concession trentenaire l'accès au columbarium
- Maintient à 100 € l'accès au jardin du souvenir.

Au seul profit de la commune.

ADHESION SERVICE COMMUN VOIRIE CCPF 2 AVENANTS N°2021-15 :

Dans le cadre d'une évolution de la compétence « voirie » au regard de la loi NOTRe, le conseil communautaire du 13 septembre 2018 a accepté à l'unanimité la mise en place d'un service commun « entretien de la voirie » pour ses communes membres.

Considérant la convention établie le 14 décembre 2018, après lecture faite des avenants 1 et 2, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE les avenants 1 et 2 de la convention d'adhésion au service commun voirie
- AUTORISE le maire à signer les avenant 1 et 2

PRISE EN CHARGE ALLOCATIONS VETERANCE AU TITRE DU CPI N°2021-14 :

Le maire fait part au Conseil municipal de la décision du conseil d'administration du SDIS prise lors de la séance du 7 décembre 2020, à savoir que le SDIS émettra un titre de recettes pour remboursement des allocations de vétérance versées aux Sapeurs-pompiers volontaires de la commune. Le titre sera émis durant le 3ème trimestre 2021.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'inscrire une dépense prévisionnelle sur le budget 2021 à hauteur de 5650 € à l'article 6553.

PERSONNEL COMMUNAL N°2021-13 :

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE, de prévoir au budget 2021 chapitre 012, une somme en prévision d'une indemnité de rupture conventionnelle.

AFFAIRES DIVERSES :

- RAR 2020 : L'adjoint aux finances présente au Conseil municipal les restes-à-réaliser 2020.
- Bâtiment multiservice à la population : Le Maire présente le devis de l'entreprise TAUPIN concernant la modification de porte en fenêtre ainsi que le devis de l'entreprise TMP concernant une rampe d'accès handicapé. Prochainement, le carreleur va entamer les travaux. L'usage de la maison Baron est à l'étude.
- Cimetière : l'élargissement de l'entrée du cimetière est à l'étude.
- Acquisition de terrain : une prospection va être faite en vue de l'acquisition d'un terrain au hameau des Cours dans le but d'y installer une citerne souple pour la défense incendie. L'acquisition et les travaux sont éligibles à la DETR.

- Voirie : le maire présente au Conseil municipal les devis pour l'empierrement de deux chemins communaux.
- Bibliothèque : le maire fait lecture du courrier adressé ce jour par le petit coin des lecteurs. La porte sera à repeindre, l'ouverture de la boîte aux lettres sera bouchée et un balai en caoutchouc sera fixé sur la porte afin de stopper l'écoulement de la pluie.
- Madeleine : la fête de la Madeleine est programmée les 16 – 17 et 18 juillet 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Conseil Municipal du 31 mars :

L'an deux mil vingt-et-un, le mercredi trente-et-un Mars, à 19 heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Denis POUILLOT, Maire.
Membres présents : POUILLOT Denis, DELAFLOTTE Denis, CAILLON Florent, GRANDPRÉ Yannick, DE COUËSSIN Charles, GUINAULT Isabelle, BUCHETON Isabelle, BOURGOIN Mathieu, LANCELIN Mathieu, ROY Pascal.

A été nommé comme secrétaire de séance : LANCELIN Mathieu.

Membre excusé : LEMAITRE Béatrice qui a donné pouvoir à GRANDPRÉ Yannick.

Lecture et approbation du compte rendu de conseil du 24 février 2021.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le rajout à l'ordre du jour des points suivants : adoption du règlement de collecte des ordures ménagères, les travaux de toiture de la salle des fêtes et de raccordement du chauffage de la salle des fêtes, et la convention pour l'intervention de personnels et la mise à disposition de moyens avec la commune de Sougères-en-Puisaye.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET COMMUNE N°2021-16 :

Sous la présidence de Monsieur Yannick GRANDPRÉ, Adjoint, le Maire Denis POUILLOT n'ayant pas pris part au vote, le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le compte administratif 2020.

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET COMMUNE N°2021-17 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2020.

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 BUDGET COMMUNE N°2021-18 :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- 114.350,00 € à l'article 1068 – recettes de la section d'investissement,
- 408 582.61 € à l'article 002 – recettes de la section de fonctionnement.

Le déficit de la section d'investissement, 41 131.37 € sera reporté à l'article 001 – dépenses.

VOTE DES TAXES 2021 N°2021-19 :

Le Maire informe le Conseil municipal qu'en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. Par conséquent, sans augmentation du taux communal la taxe foncière sur les propriétés bâties est portée à 41,12 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VOTE, à l'unanimité les taux des taxes suivantes :

- taxe foncière sur les propriétés bâties 41.12 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties 54.52 %

SUBVENTION ALLOUEES N°2021-20 :

Le Maire présente au Conseil municipal les demandes de subventions reçues en Mairie.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, d'allouer les subventions comme suit :

TOUCY Entraide : 66.00 € / Club amitié 3ème âge : 250.00 € / AIEPPFP : 227.50 € / MFR CFA MFEO de Sorigny : 80.00 € / AFM Téléthon : 100.00 € / Les Resto du cœur : 100.00 € / France alzheimer : 100.00 € / AFSEP (sclérose en plaques) : 100.00 €

ROPD 2021 OUVRAGES DE TELECOMMUNICATION N°2021-21 :

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la déclaration annuelle d'occupation du domaine public et des montants tarifaires au 1er janvier 2021, soit 631.07 €. A l'unanimité, le Conseil municipal charge le Maire d'émettre le titre à Orange.

ROPD 2021 LIGNES ELECTRIQUES BT N°2021-22 :

Le Maire fait part au Conseil municipal du montant de la redevance pour l'occupation du domaine public communal pour les ouvrages de distribution d'électricité qui s'élève à 215 € pour l'année 2021.

TRAVAUX TOITURE SALLE DES FETES N°2021-23 :

Le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de l'accusé de réception de dossier complet de demande de subvention DETR. Par conséquent, le Conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE le devis de l'entreprise VRAIN d'un montant de 50.902,92 € afin d'engager les travaux rapidement par mesure de sécurité.

TRAVAUX CHAUFFAGE SALLE DES FETES N°2021-24 :

Le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'il serait judicieux financièrement, tant que la voirie est ouverte, de faire les travaux pour emmener le tuyau de chaleur du Pôle de services publics à la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'engager les travaux d'alimentation de chauffage de la salle des fêtes, pour un montant de 12.026,40 € TTC.

ACQUISITION LOGICIEL DSN N°2021-25 :

Le maire précise que le logiciel DSN (déclaration sociale nominative) sera obligatoire au 1/01/2022 et que le contrat d'abonnement DSN prendra effet au 1er janvier 2022 pour un montant de 200 € HT par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE, de l'acquisition du logiciel DSN avec l'aide à la mise en œuvre DSN, pour un montant de 430 € HT soit 516 € TTC,

TAXE HABITATION EXONERATION EN FAVEUR DES LOCAUX MEUBLÉS A TITRE DE GITE RURAL, DES LOCAUX CLASSES MEUBLES DE TOURISME N°2021-26 :

Il convient de prendre en 2021 une délibération demandant l'exonération de la taxe d'habitation les locaux classés meublés de tourisme pour 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'exonérer de taxe d'habitation les locaux classés meublés de tourisme

VOTE BUDGET PRINCIPAL 2021 DE LA COMMUNE N°2021-27 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes en section de fonctionnement à 789.852 € et en Section d'investissement à 572.666 €.

ADOPTION DU REGLEMENT DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES N°2021-28 :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité ADOPTE le règlement de collecte des déchets ménagers pour le territoire de Communauté de Communes Puisaye Forterre voté en Conseil communautaire le 8 mars dernier.

CONVENTION POUR L'INTERVENTION DE PERSONNELS ET LA MISE A DISPOSITION DE MOYENS AVEC LA COMMUNE DE SOUGERES N°2021-14 :

CONSIDERANT le cadre législatif incitant les collectivités territoriales à mutualiser leurs moyens afin d'optimiser la dépense publique. Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de conclure une convention avec la commune de Sougères-en-Puisaye.

AFFAIRES DIVERSES :

- Cour de l'école : Des travaux d'enrobé pour la cour d'école sont à l'étude.
- Registres : Des devis devront être demandés pour relier les registres de la mairie.
- Cimetière : l'élargissement de l'entrée du cimetière est à l'étude.
- SIVOS : l'Assemblée générale se tiendra le 8 avril 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Conseil Municipal du 1er juin 2021 : ordre du jour

L'an deux mil vingt-et-un, le mardi premier juin, à 20 heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Denis POUILLOT, Maire.
Membres présents : POUILLOT Denis, DELAFLOTTE Denis, CAILLON Florent, GRANDPRÉ Yannick, DE COUËSSIN Charles, BUCHETON Isabelle, BOURGOIN Mathieu, ROY Pascal, LEMAITRE Béatrice.
Membres excusés : GUINAULT Isabelle qui a donné pouvoir à DELAFLOTTE Denis, LANCELIN Mathieu qui a donné pouvoir à POUILLOT Denis.
A été nommé comme secrétaire de séance : LEMAITRE Béatrice.

Lecture et approbation du compte rendu de conseil du 31 mars 2021.

TRANSFERT COMPETENCE ORGANISATION DE LA MOBILITE A LA CCPF N°2021-31 :

La loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités a apporté la possibilité pour les communautés de communes de prendre la compétence mobilité dans le souci d'assurer la couverture de l'ensemble du territoire national par une autorité organisatrice de la mobilité locale.

Considérant que la mobilité en milieu rural est un axe important sur notre territoire et que la Communauté de communes élabore un Plan de Mobilité Rurale

Le Conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité le transfert de la compétence « organisation de la mobilité » vers la Communauté de Communes Puisaye Forterre.

BAIL COMMERCIAL N°2021-32 :

Le Maire informe le Conseil municipal que le logement et le local de l'ancienne boulangerie vont être loués au 1/07/21 par un couple.

Au vu de la conjoncture actuelle, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer une réduction du loyer mensuel pour la première année soit du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 portant le montant du loyer mensuel du local à 50 €.

LOYER LOGEMENT F3 5 RUE DE LA CHAPELLE N°2021-33

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE à un mois de loyer la caution et à quatre cents euros, le montant du loyer mensuel du logement situé 5 rue de la Chapelle et prend comme indice de référence des loyers INSEE l'indice du 1er trimestre 2021 soit 130.69.

EFFACEMENT DE DETTES N°2021-34 :

Le Maire fait part aux Membres du Conseil municipal que la Banque de France a décidé la validation des mesures imposées suite au rétablissement personnel dans le cadre du surendettement d'une locataire et que cette mesure impose l'effacement de ses dettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, APPROUVE à 6 voix POUR et 5 voix CONTRE l'effacement des dettes pour un montant de 2.243,06 €.

CREATION DE POSTE AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL N°2021-35 :

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que le bon fonctionnement des services implique l'augmentation du temps de travail de la secrétaire à raison de 30h/s et que la modification du poste de 25 à 30heures hebdomadaire a reçu l'avis favorable du CDG lors de la séance du 27/04/21. Par conséquent, le Conseil municipal décide la création du poste de secrétaire de mairie à 30 heures hebdomadaires à compter du 1er juillet 2021.

ADOPTION DES STATUTS DU SIVOS N°2021-36 :

Monsieur Florent CAILLON, adjoint fait lecture aux membres du Conseil municipal des statuts du SIVOS votés lors de l'Assemblée du 8/04/2021. Après avoir délibéré, le Conseil municipal, ADOPTE à l'unanimité, les statuts du SIVOS de Saint-Sauveur-en-Puisaye.

TRAVAUX COUR D'ECOLE SUBVENTION VILLAGES DE L'YONNE N°2021-37 :

Le Conseil municipal souhaite réaliser en enrobés la deuxième partie de la cour de l'école.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une subvention départementale opération « VILLAGES DE L'YONNE » à hauteur de 30% sur le montant HT des travaux peut être sollicitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de réaliser les travaux de la cour d'école et retient le devis de la SARL TMP, pour un montant de 15 544.95 € HT soit 18 653.94 € TTC. CHARGE le Maire de solliciter une subvention au titre de « Villages de l'Yonne » du conseil départemental à hauteur de 30% soit 4 663.48 € AUTORISE le maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

PLAN DE FINANCEMENT SUBVENTION VILLAGES DE L'YONNE N°2021-38 :

Le Conseil municipal, CONSIDERANT qu'il y a lieu d'effectuer des travaux pour la cour de l'école et SOLLICITANT une subvention départementale opération villages de l'Yonne, ETABLIT le plan de financement comme suit :

Dépenses : travaux : 15 544.95 € HT

Recettes

- Conseil départemental opération « Villages de l'Yonne » 4 663.48 €
- fonds propres 10 881.47 €

TRAVAUX CIMETIERE :

Le Conseil municipal souhaite des précisions et d'autres devis des solutions envisagées pour les travaux d'élargissement de l'entrée du cimetière.

EMPIERREMENT CHEMIN COMMUNAL N°2021-39 :

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 10 voix POUR et 1 CONTRE, DECIDE de la Réfection chemin communal route de Treigny qui est en commun avec la Commune de BOUHY. La commune de BOUHY décide de prendre 50 % des travaux à sa charge.

TRAVAUX DE VOIRIE N°2021-40 :

Après avoir pris connaissance du chiffrage des travaux de voirie, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de réaliser les travaux dans la limite des crédits prévus au budget.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021 :

Les Conseillers municipaux tiendront les deux bureaux de vote à la salle des fêtes de 8h à 18h pour les élections départementales et régionales des dimanches 20 et 27 juin 2021.

AFFAIRES DIVERSES :

- Cimetière : lors de la prochaine réunion les membres du conseil municipal devront décider de la reprise de certaines concessions.
- Salle des fêtes : changement des clés de la salle des fêtes par des clés sécurisées.
- Bornage terrain : un rendez-vous est programmé pour le bornage du terrain.
- Restos-marchés : Les membres du bureau sont : Odile BERTHIER, Présidente ; Cyril BLANCHARD, Trésorier ; Marine FERREC, Secrétaire.
- Fête de la Madeleine : la fête sera organisée le 17 – 18 – 19 juillet 2021 avec les directives de la préfectures non connues à ce jour.
- Maison BARON : La réception des travaux s'est déroulée le 19 mai dont quelques réserves ont été portées sur les procès-verbaux à savoir :
    - marquage place handicapée - SARL TMP
    - liaison ORANGE - SARL TMP
    - Butoir pour rampe handicapée - SAS TAUPIN
    - Enduit extérieur - SAS TAUPIN

Les bureaux de vote des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin sont transférés à la salle des fêtes 2 place Chailloux des Barres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h59.

Résumé des budgets et compte administratif 2020
Budget primitif 2021

DEPENSES			
Libellé	**Budget 2020**	**Compte administratif 2020**	**Budget primitif 2021**
Charges à caractère général	203 258 €	139 998 €	291 090 €
Charges de personnel	167 000 €	108 612 €	144 800 €
Atténuation de produit	15 842 €	15 842 €	15 877 €
Autres charges de gestion courante	62 082 €	46 554 €	59 860 €
Charges financières	3 200 €	2 439 €	2 125 €
Charges exceptionnelles	300 €	166 €	100 €
INVESTISSEMENT et amortissement	353 734 €	3 734 €	276 000 €
TOTAL DEPENSES	**805 416 €**	**317 347 €**	**789 852 €**

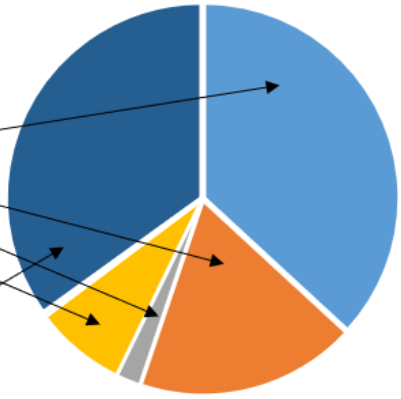

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	**521 451 €**
Intégration résultat CCAS	1 482 €
RESULTAT DEFINITIF DE FONCTIONNEMENT	**522 933 €**

RECETTES			
Libellé	**Budget 2020**	**Compte administratif 2020**	**Budget primitif 2021**
Atténuation de charge	- €	10 956 €	2 320 €
Produits de services	16 450 €	20 915 €	19 130 €
Impôts et taxes	217 254 €	220 569 €	213 364 €
Dotations, participations	131 069 €	136 483 €	121 880 €
Autres produits de gestion courante	19 000 €	27 341 €	21 908 €
Produits financiers	2 €	2 €	2 €
Produits exceptionnels	300 €	1 188 €	2 665 €
Report résultat exercice n-1	421 341 €	421 341 €	408 582 €
TOTAL RECETTES	**805 416 €**	**838 798 €**	**789 852 €**

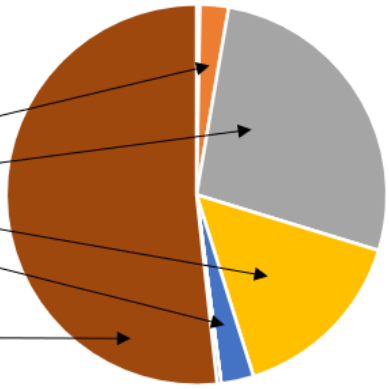

La maison de services « Baron » prend tournure :

Avant / Après ....

Assainissement, réseau de chauffage de la salle des fêtes

Les Travaux en cours

Isolation, huisseries, plaques de plâtre, carrelage, électricité, plomberie …

Les différents corps de métiers se sont enchaînés, rendant l'ensemble prochainement fonctionnel.

Plusieurs pistes sont étudiées en ce moment pour accueillir des services utiles à tous.

La Salle des Fêtes s'offre une nouvelle toiture

La Vie du Village

Cérémonie du 8 mai

Pour la deuxième fois, la cérémonie du 8 mai s'est tenue en comité restreint.

L'hommage est certes rendu comme il se doit, entre dépôt de gerbes et discours officiel, mais la présence de ceux qui tiennent à participer à ces moments de souvenir commence à manquer …

Sainpuits fleuri !

Comme chaque année, les habitants du bourg et des hameaux qui fleurissent le devant de leur maison ont été récompensés. Cette année, 82 familles se sont vu remettre un chèque cadeau offert par la commune en remerciement de leurs efforts pour embellir notre village.

Nouvelle activité à venir

Le local de l'ancienne boulangerie situé à côté de l'église est loué de nouveau depuis quelques semaines, avec une autre activité en perspective …

L'école

Gestion difficile par temps de Covid !

Le confinement du 6 avril a conduit à une semaine de vacances supplémentaire.

Les activités ont ensuite pu se succéder sans ombrages, jusqu'aux grandes vacances débutées en début de mois.

Enfin, nouvelle très importante, l'effectif restera stable à la prochaine rentrée de septembre, puisque 7 nouveaux inscrits remplaceront les départs vers le CP.

Le GRIMP 89 à l'assaut du clocher de Sainpuits

Le Clocher de Sainpuits s'est transformé pour une journée en terrain d'entrainement pour le GRIMP 89 (Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux).

Qui mieux que le nouveau chef de corps de notre village pour se porter candidat à une descente en rappel dans une civière ? Le masque n'enlève pas le courage …

Elections départementales et régionales

Les 20 et 27 juin derniers se sont déroulés les deux tours de deux élections simultanées : départementales et régionales.

Pour accueillir les deux bureaux de vote distincts, la salle des fêtes s'est substituée à la mairie, dont la taille des salles ne permettait pas le respect des mesures sanitaires.

Les sanépuisiens se sont déplacés bien plus que la moyenne nationale : bravo !

Brèves de l'équipe communale

Plusieurs nouveautés sont à noter en ce début d'année au sein de l'équipe communale :

- Séverine BOUGÉ a été nommée secrétaire de Mairie le 1er juillet 2021. Félicitations et bon courage pour les années à venir.

- Romain LOUP, chargé d'une partie des espaces verts et des travaux de la commune, est jeune papa depuis ce printemps : félicitations !

74% d'une vie dans les Pompiers de Sainpuits ...

Ce 4 juillet, le Lieutenant Denis POUILLOT a été décoré lors d'une cérémonie organisée pour son départ en retraite, après 49 années d'engagement dans le corps des pompiers de Sainpuits. Entré dans les rangs à l'âge de 16 ans, il aura été chef du corps communal pendant 38 années. Il a été nommé Capitaine honoraire à cette occasion : félicitations !

Parenthèse estivale …

Grâce notamment à ses associations qui œuvrent toute l'année, composant avec les contraintes sanitaires, Sainpuits a pu s'offrir ces dernières semaines une parenthèse estivale presque normale.

L'association « les Restos-Marchés de Sainpuits » a montré sa motivation en élisant dans le printemps un nouveau bureau.

Sans savoir si les mesures gouvernementales et préfectorales allaient permettre ces soirées attendues de tous, l'association a œuvré pour proposer le 10 juillet la première session dominicale des Restos-marchés.

Un grand merci aux organisateurs et aux exposants !

Dans le même contexte d'incertitude, la Mairie a réservé tôt dans l'année le service des forains, artificiers, musiciens … pour la traditionnelle fête de la Madeleine.

C'est avec soulagement que les premiers manèges se sont actionnés le samedi 17 juillet : signal d'ouverture des festivités !

La météo s'améliorant in extremis, la Lyre Donziaise se mêlant aux sirènes des attractions, les flambeaux s'allumant quand le jour décline …. Tout un cérémonial qui amène la foule nombreuse et impatiente au feu d'artifice tant attendu que réussi !

Suivi de la soirée dansante, aussi appréciée que rare par les temps qui courent …

… presque normale

Dimanche 18 juillet, très tôt le matin, de nombreux tréteaux se montent et se remplissent d'objets en tous genres … assez peu de temps après les dernières notes du bal !

Le vide-greniers a attiré une foule nombreuse tout au long de la journée, sous un ciel d'un bleu inédit depuis plusieurs semaines. Les éléments voudraient-ils eux aussi que le Sainpuits « historique » renaisse le temps d'un week-end ?

10 h 30, les cloches annoncent la messe, reprises par les échos des trompes de chasse. Après le vin d'honneur offert par la commune, la foule continue à affluer au vide-greniers.

La journée se poursuit par les Resto-marchés, accompagnés des musiciens au répertoire honorant la fête et la simplicité … à l'image du week-end.

Les trois jours de fête se sont terminés le lundi après-midi par des jeux organisés pour les enfants, et par le lâcher de ballons

Malheureusement, l'épidémie continuant à progresser, les mesures se durcissent.

Respectons les règles sanitaires pour que ces bulles de bonheur estivales reviennent …

Idée de promenade … La boucle de Flassy

9 km - 3 heures

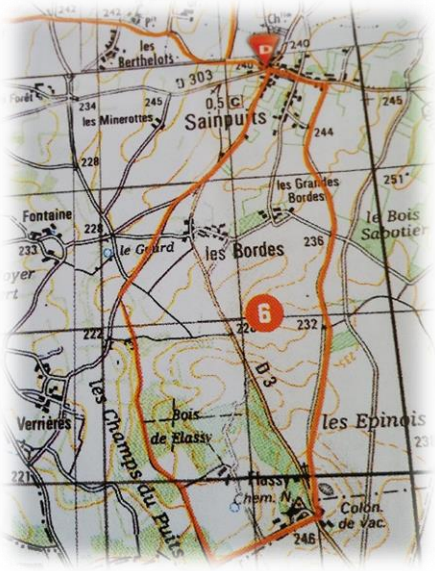

Départ place du village devant le bâtiment Mairie – Ecole.

En montant le bourg vous passerez devant la chapelle Notre-Dame-de-Lorette datant du XVI ème siècle, avec à l'extérieur sur le côté droit de l'édifice une statue classée « Monument Historique ». Dans le haut bourg, prenez la route de Flassy jusqu'à la carrière où vous pourrez voir deux gros chênes plusieurs fois centenaires. C'est dans un champ près de cette carrière que fut trouvée une statue du III ème siècle en bronze recouvert d'argent doré « Fortuna », exposée au musée du Louvre.

A Flassy vous passez devant le château. Longez la propriété. Le chemin est bordé de haies d'aubépine, de fusain, de sureau …

Vous apercevez en bordure d'un champ, l'ancien manège qui alimentait en eau le château et sa ferme.

Le chemin s'enfonce dans un bois, itinéraire agréable en été. Arrêtez-vous pour écouter les geais criards, les coups secs et répétés des pics verts.

A la sortie du chemin reprenez la route sur votre gauche et, dans le bas, le chemin à gauche qui serpente entre champs et haies. Vous retrouverez une petite route que vous suivrez à droite, et à une centaine de mètres un chemin à gauche pour arriver au Gourd.

Un puits surmonté d'une pompe attire l'attention. Au bord du point d'eau, reposez-vous à l'ombre des saules et des trembles, vous pourrez voir des verdiers, des bergeronnettes, des pinsons, des rouges-queues, et avec beaucoup de chance : un héron.

Prenez la direction du village où vous retrouverez l'église dont une partie est du XII ème siècle et sa tour-clocher du XV ème siècle, l'ombrage de ses tilleuls et la croix de l'ancien cimetière.

Contour de Sainpuits

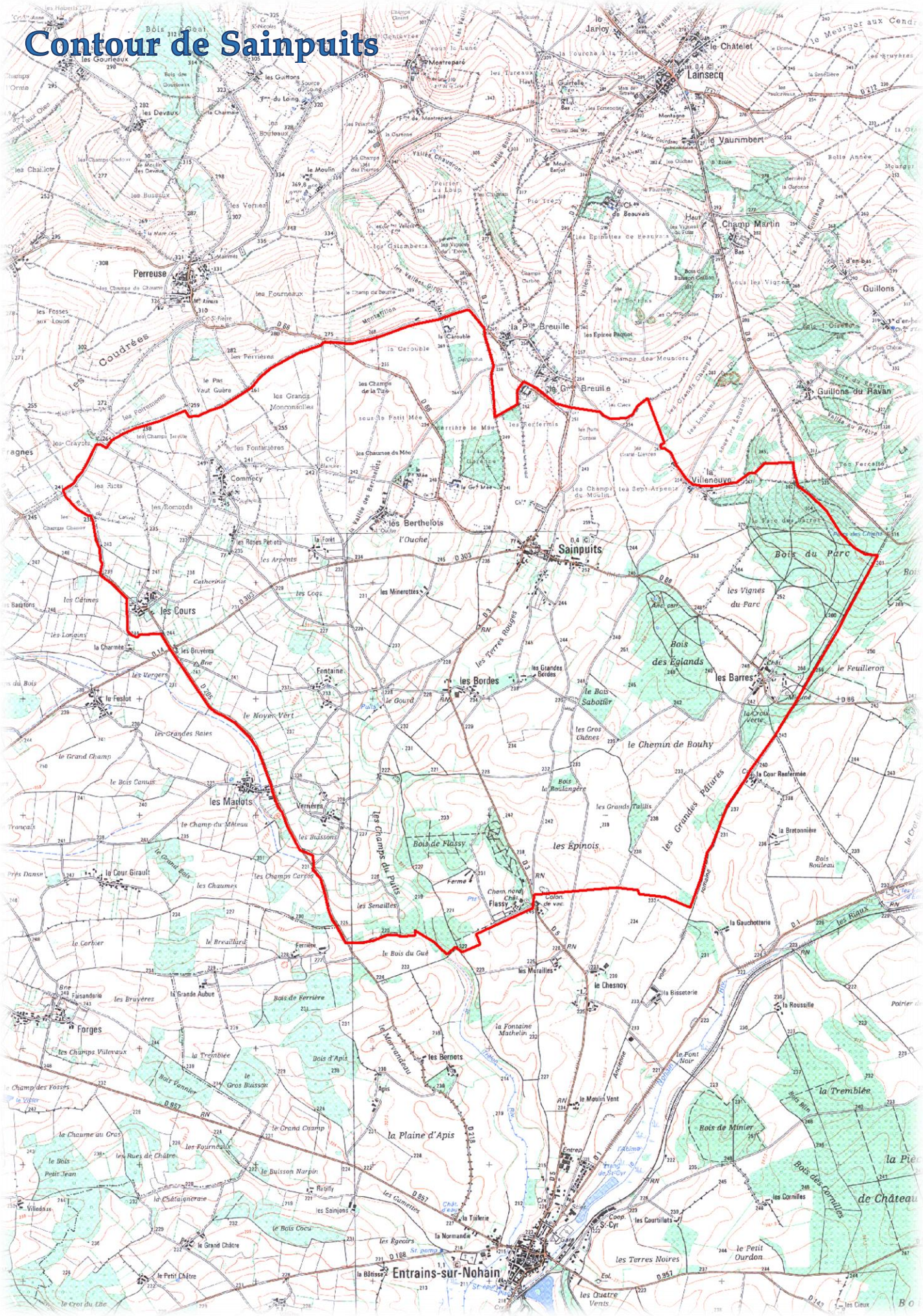

La Foire de Mars

La Foire de Mars, une manifestation que nous attendons tous ! Hélas cette année la place était déserte, pas de chevaux, pas de stands …

A cause de la crise sanitaire nous n'avons pas pu vivre ces instants de la vie de notre village, nous le regrettons tous.

Nous nous rappelons des foires avec des épisodes de neige et de verglas, mais les éleveurs étaient là, les exposants aussi, bien emmitouflés : nous profitions de ces moments de plaisir tous ensemble.

En espérant qu'au cours de l'année 2022 nous retrouvions cette joie de vivre et que nous puissions enfin revivre ensemble des journées festives !

Rappels

Incivilités …

Des dépôts d'ordures, dont des matériaux dangereux, ont été constatés à différents endroits ce printemps.

Des exemples malheureusement cités à chaque numéro de ce journal … sans commentaires.

Collecte des déchets

Les poubelles sont ramassées tôt le jeudi matin. Ces dernières doivent être sorties sur les trottoirs la veille au soir au plus tôt !

Les déchets stagnants trop longtemps nuisent aux voisins et à notre beau cadre de vie …

Horaires des tontes

La tonte des pelouses est autorisée le week-end aux heures suivantes :

- Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- Dimanche et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h ;

Ouverture de la Mairie

La Mairie est ouverte au public les :

- Lundi de 9h à 12h ;
- Mercredi de 9h à 12h ;
- Samedi de 9h à 11h ;

www.sainpuits.fr

Les Roses

Poème d'une Sanépuisienne

Leurs boutons s'ouvrent au soleil
Leur panel de variétés émerveille.
Sublimes pour les yeux,
Porteuses d'un nom prestigieux,
Telles « Madame Antoine de Meilland »
Hautaine sur sa tige piquante.
A la senteur enivrante,
Aux couleurs chatoyantes
Près d'elle, « Mona-Lisa », joli buisson
Aux rameaux épineux
Couverts de bouquets rouge vermillon.
Plus loin, admirée par les amoureux,
Divine, « la Pierre de Ronsard »
Tapissant les murs lézardés
A la couleur pourpre se fait remarquer
Dans ces jardins aux longues allées.
Anciennes, romantiques,
Nouvelles, hybrides, idylliques,
On ne peut toutes les citer
Elles demeurent altières, étoffées,
Pour les visiteurs en soif de beauté
Désir de humer, caresser,
Surtout ne pas toucher, protéger,
Seule la pluie blessera leur velouté
Le vent parsèmera le long des ifs,
Leurs pétales fanés.
Durant cette saison d'été,
Sous son regard passionné, attentif,
Sous la main experte du jardinier,
De nouvelles fleurs verront le jour
Ces roses seront porteuses d'Amour.

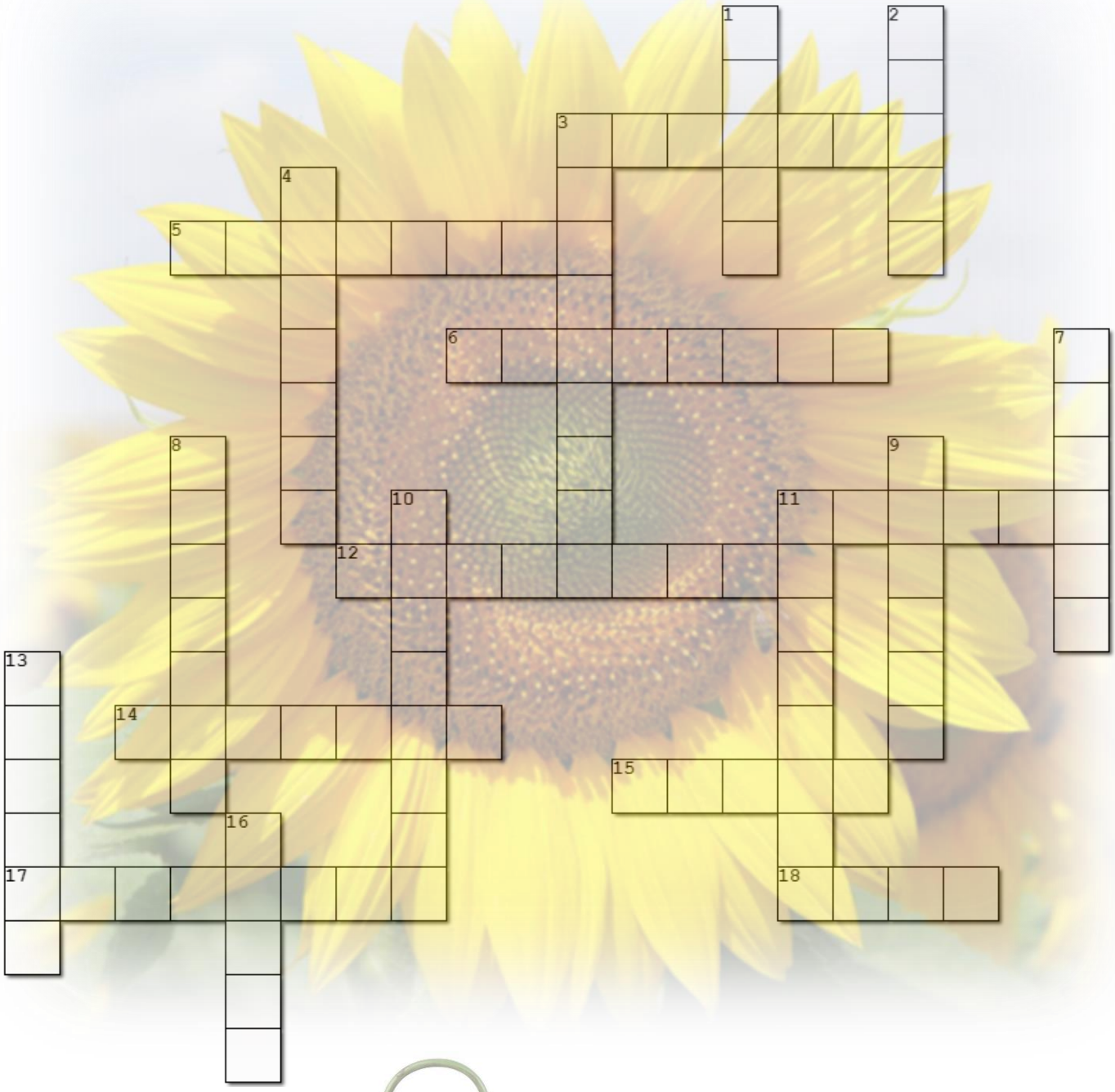

3. elle peut être torride
5. engin d'entrtien pour le gazon
6. sert à repiquer
11. dans l'attente qu'elle germe
12. fleur dont le nom est première
14. espace de jardin herbacé
15. élément indispensable à la crossance
17. fleur exotique dans nos intérieurs
18. conjonction ou épi dse champs

1. arbuste élégant de printemps
2. ça pousse souvent trop vite
3. grimpante dite reine des lianes
4. il fortifie et favorise la pousse
7. astre, étoile qui attire le tournesol
8. comestibles du potager
9. il est le complément de la maison
10. opération automatique ou goutte à goutte
11. commune en pots et parfois lierre
13. univers ou fleur de jardin élancée
16. in vino veritas

Informations Pratiques

Mairie de Sainpuits (secrétariat) – **Tél.** 03 86 74 72 21
E-mail : mairie-sainpuits@wanadoo.fr – **Internet** : www.sainpuits.fr

Pharmacies les plus proches

Saint-Sauveur-en-Puisaye..... 03 86 45 54 36

Entrain-sur-Nohain..... 03 86 29 22 32

Etais-la-Sauvin 03 86 47 21 97

Pour connaître la pharmacie de garde.....17

Médecins

Maison de la Santé (Saint-Sauveur).....03 86 44 41 60

Maison de la Santé (Saint-Amand).....03 86 39 18 88

Dr Alain Conseil (Entrain-sur-Nohain).....03 86 26 22 11

Infirmières

Etais-la-Sauvin .....03 86 47 23 75 ou 09 60 06 70 17

Saint-Sauveur-en-Puisaye..... 03 86 44 41 63

Ambulances/ Taxis

Champagnat (Etais-la-Sauvin).....03 86 47 20 61

Martin (Billy)..... 08 99 03 50 33

Ambulance taxis (Saint-Sauveur) 03 86 45 52 06

Taxis Treignyçois 03 86 45 57 50

Vétérinaires

Cabinet Vétérinaire d'Entrain-s-Nohain- place du marché.....03 86 29 28 44

Cabinet Vétérinaire de St Sauveur- route de Mézilles.....03 86 45 58 90

Clinique vétérinaire de Toucy- Av du Général de Gaulle.....03 86 44 14 75

Clinique vétérinaire de Varzy- rue du Faubourg de Vézelay.....03 86 29 44 67

Urgences Vétérinaires.....06 78 58 08 85
(en semaine de 19h à 8h, du samedi 17h au lundi 8h)

Services d'urgence

15 SAMU

17 Gendarmerie

Gendarmerie de Toucy
03 86 44 11 17

18 Pompiers

Urgence Sainpuits
B. Pouillot 06 07 06 44 78
S. Marlin 06 07 12 73 36

La Poste

Point relais commerçant
Bar Tabac Presse
2 rue de la Montagne
03 86 74 73 77

LA POSTE

ERDF

Standard Toucy
Urgences
09 72 67 50 89

Syndicat des eaux

03 86 44 01 42

Aide aux personnes

Association d'aide à domicile
UNA Puisaye Forterre
03 86 81 79 16

Ordures ménagères

0 800 584 762